

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 13 octobre 2022

Présidence de Monsieur Dylan Montefusco

Préavis intercommunal N° 26-2022

Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 26-2022 de la Municipalité du 29 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à implémenter une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et à procéder à l'engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire.

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 115'200.- TTC pour l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte No 100.3066.5060 - Implémentation de la gestion électronique des documents (GED).

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 10.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 149'900.- TTC réparti dans les sections Nos 1100 - Informatique, 1012 - Archives et 6300 - Ressources humaines.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 10.5 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2022

Le Président

La Secrétaire

Dylan Montefusco

Corrine Simon

